



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Conseil communal de Genolier

Genolier, le 17 juillet 2025

PREAVIS N° 74/2025

concernant une demande de financement
de CHF 97'000.– TTC destinée à la
modernisation de l'informatique
administrative et financière

Responsables

Gregory Favre, Municipal
André Darmon, Syndic

Commissions chargées de l'étude

Commission des finances
Commission de l'administration générale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune de Genolier utilise actuellement la suite logicielle BDI pour la gestion comptable et le contrôle des habitants. Si cette solution a longtemps rempli son rôle, elle repose aujourd'hui sur une technologie dépassée et ne répond plus aux exigences d'une administration moderne : manque de performance, absence d'automatisation, ergonomie datée.

Dans le même temps, le cadre légal évolue : toutes les communes vaudoises sont tenues de passer au Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (MCH2) pour l'exercice 2027. Cette réforme impose une refonte profonde de l'organisation comptable, à laquelle BDI ne peut répondre qu'au prix de frais de migration importants, pour un outil que l'éditeur envisage de remplacer à moyen terme.

Plutôt que d'investir dans une solution en fin de vie, la Municipalité propose une refonte structurée de son système d'information. Elle prévoit de passer à deux outils largement éprouvés dans les collectivités publiques :

- Abacus pour la comptabilité (100 % compatible MCH2),
- InnosolvCity pour le contrôle des habitants (conforme eCH et interopérable avec Abacus).

Ces outils, utilisés par plus de 45 communes vaudoises, offriront une architecture moderne, une meilleure efficacité administrative et une préparation sereine aux futures exigences cantonales.

2. QUALIFICATION DE LA DEMANDE

La Commune de Genolier utilise la suite logicielle BDI pour la comptabilité et le contrôle des habitants. Cette solution, historiquement construite sur Microsoft Access, repose sur une technologie dépassée et ne permet plus de répondre aux exigences actuelles de fiabilité, de rapidité et de flexibilité.

2.1 Comptabilité

Le module comptable souffre de plusieurs limitations critiques :

- Une architecture figée qui ne permet ni évolutions, ni connexions modernes avec d'autres outils
- Une structure de plan comptable difficilement adaptable, incompatible avec les exigences du modèle MCH2
- Une absence d'accès en ligne : l'outil est uniquement utilisable depuis des postes Windows installés au bureau
- Aucun processus de validation ou de traitement automatisé, ce qui impose une grande part de saisies manuelles
- L'outil ne propose ni tableaux de bord dynamiques, ni outils d'analyse financière efficaces.

En clair, ce logiciel ne permet ni un suivi financier moderne, ni une gestion efficace de l'information comptable. Il ne répond plus aux besoins des membres de la Municipalité qui manquent de visibilité en temps réel, ni à ceux du personnel administratif, qui doit multiplier les manipulations manuelles.

De plus, BDI est un logiciel peu répandu en dehors du monde communal et peu documenté, ce qui complique sérieusement l'arrivée d'un·e comptable externe ou d'un·e remplaçant·e. Il faut non seulement maîtriser les spécificités de la comptabilité publique, mais aussi découvrir un outil opaque, sans ressources accessibles. Cela limite la flexibilité en cas d'absence ou de transition du personnel et freine toute collaboration avec des partenaires externes.

2.2 Contrôle des habitants

Le module utilisé pour le contrôle des habitants souffre des mêmes limites :

- Une interface vieillissante et peu intuitive, difficile à prendre en main,
- Peu d'interactions avec les autres domaines (facturation, adresses, bâtiments),
- Une gestion des documents dispersée, sans regroupement automatique des éléments liés à un dossier ou à une personne,
- Une absence d'automatisation des échanges de données avec les systèmes cantonaux : les opérations doivent être réalisées manuellement,
- Des outils de recherche peu performants, qui compliquent le travail au quotidien.

La gestion devient fastidieuse, sujette aux erreurs et mobilise inutilement du temps sur des tâches répétitives.

2.3 Support, maintenance et perspectives

Le support technique et métier est aujourd'hui lent et difficile à mobiliser. En cas de problème, les délais de réponse peuvent atteindre plusieurs jours, même sur des périodes sensibles comme les boucllements ou les votations. Aucun contrat de service ne garantit des temps d'intervention.

Quant à l'évolution du produit, elle suscite de sérieuses inquiétudes. Le fournisseur prévoit une migration technique dans deux ans, vers une technologie datée (techniquement obsolète à sa sortie) et ne montre aucune réelle maîtrise des principes d'architecture logicielle moderne : pas de séparation claire en couches applicatives, pas de scalabilité, ni d'approche modulaire. Le discours commercial ne s'accompagne ni de démonstrations convaincantes, ni de feuille de route claire.

En résumé, continuer avec BDI reviendrait à investir dans une impasse technologique, tout en assumant des risques croissants en termes de performance, de sécurité et de conformité légale.

3. OBJECTIFS DU PROJET

La migration de notre système d'information n'est pas motivée par un simple changement de logiciel, mais par une volonté claire de moderniser en profondeur la gestion administrative de la commune.

Ce projet poursuit les objectifs suivants:

3.1 Se conformer aux exigences légales (MCH2)

Le passage à la norme MCH2 d'ici à l'exercice 2027 est une obligation légale fixée par le Canton. Cette évolution impose une refonte du plan comptable, l'intégration d'axes analytiques, et la production d'annexes plus détaillées. Il est essentiel que notre système soit pleinement compatible avec cette norme dès son entrée en vigueur. Miser sur un outil déjà éprouvé dans ce cadre, comme Abacus, permet une transition maîtrisée et pérenne.

3.2 Gagner en efficacité et en fiabilité

Le système actuel repose largement sur des saisies manuelles, des opérations redondantes et un cloisonnement des données. Le nouveau système visera à :

- Automatiser les processus (ex. : visas de factures, envoi d'avis, synchronisations cantonales),
- Éviter les doubles saisies, grâce à des modules interconnectés,
- Faciliter les recherches et le traitement des dossiers, via des outils modernes d'analyse et de regroupement de l'information,
- Améliorer la traçabilité et la sécurité des données, en assurant une gestion des droits fine et évolutive.

3.3 Améliorer la continuité du service

Le choix d'une solution largement utilisée dans les collectivités publiques permettra :

- Une prise en main facilitée pour de nouveaux membres du personnel,
- Une collaboration plus simple avec des prestataires externes, comme des fiduciaires ou des contrôleurs des finances,
- Une meilleure résilience en cas de départ ou d'absence du personnel administratif.

3.4 Offrir des outils adaptés

La solution cible permet d'ouvrir progressivement des accès simplifiés :

- aux membres de la Municipalité (suivi des factures, visas, indicateurs),
- et potentiellement à la population (guichet en ligne, attestations, extraits, demandes).

Le tout dans un environnement moderne, sécurisé, et conforme aux standards cantonaux (eCH, Swissdec, Sedex, etc.).

4. NOUVELLE SOLUTION PROPOSEE

La Municipalité propose de remplacer la suite BDI par deux solutions logicielles modernes, développées et hébergées en Suisse, qui sont largement éprouvées dans les collectivités publiques :

- Abacus pour la gestion comptable,
- InnosolvCity pour le contrôle des habitants.

Ces deux outils sont nativement interconnectés et sont proposés via OFISA Informatique, prestataire déjà actif à Genolier pour la gestion du parc informatique et du logiciel des salaires (Abacus Salaires).

4.1 Un partenariat suisse, solide et adapté

OFISA Informatique est une société basée à Renens, 100 % détenue par ses collaborateur·trice·s, active depuis plus de 30 ans dans l'informatique communale. Elle accompagne aujourd'hui plus de 190 communes vaudoises, dont 44 déjà sur la combinaison Abacus-Innosolv.

Elle travaille avec deux éditeurs suisses reconnus :

- Abacus, société indépendante fondée en 1985 à Saint-Gall, est l'un des plus grands éditeurs suisses de logiciels de gestion, avec plus de 800 collaborateur·trice·s et 65'000 clients.
- Innosolv, également basée à Saint-Gall, est spécialisée dans les logiciels pour les services publics. Elle équipe plus de 450 communes, couvrant environ 3,7 millions d'habitant·e·s.

Ces solutions sont hébergées en Suisse, développées en Suisse, et adaptées au contexte des collectivités. Elles garantissent à la commune indépendance, continuité, et sécurité des données.

La décision de retenir ces solutions repose sur une double validation pratique et métier :

- Le boursier communal a validé le choix d'Abacus, dont un premier module – Abacus Salaires – est utilisé avec satisfaction depuis plus de 18 mois. Le retour d'expérience du service des finances est positif, tant sur la convivialité que sur la stabilité de l'outil.
- La commune voisine de Saint-Cergue, utilisatrice d'Innosolv depuis 6 mois, a présenté son retour d'expérience positif lors d'un échange avec notre greffe. Cela a permis de confirmer la pertinence de ce logiciel pour la gestion du contrôle des habitants.

4.2 Abacus – Gestion financière

Abacus est un logiciel de gestion modulaire conçu à l'origine pour les PME et les institutions, et qui s'est largement imposé dans le secteur public grâce à sa flexibilité. Il est aujourd'hui utilisé par un nombre croissant de communes romandes, notamment en raison de sa compatibilité complète avec MCH2.

Ses atouts pour la commune :

- Structure comptable MCH2 préconfigurée, avec plan de comptes, axes analytiques, annexes et rapports conformes,
- Portail MyAbacus accessible en ligne, y compris pour la Municipalité (suivi budgétaire, visa des factures, tableaux de bord),
- Automatisation des processus : saisie budgétaire, validation électronique, annotations collaboratives,
- Outils de visualisation dynamiques (graphiques, comparatifs, alertes),
- Interopérabilité avec les autres modules : débiteurs, créanciers, immobilisations, projets, etc.

Abacus offre une solution complète, évolutive, et adaptée à la réalité du fonctionnement communal, tout en bénéficiant de l'assise d'un éditeur reconnu.

4.3 InnosolvCity – Contrôle des habitants

InnosolvCity est un logiciel dédié aux communes, leader en Suisse pour la gestion de la population et des services associés. Il gère aujourd'hui plus de 3,7 millions d'habitant·e·s.

Fonctionnalités principales :

- Gestion centralisée des personnes, logements, bâtiments, taxes, élections, attestations, etc.
- Échanges automatisés avec les plateformes cantonales et fédérales (NAVIG, Sedex),
- Interface conviviale, inspirée des outils bureautiques classiques,
- Connexion directe avec Abacus pour la facturation, les rappels et le suivi des paiements.

Le système permet aussi la gestion des chiens (via Amicus), la facturation des prestations récurrentes (eau, déchets), et l'intégration progressive de services numériques à destination de la population (non inclus ici, extensible à la demande, selon nos besoins).

4.4 Accompagnement et support

Le projet sera mené avec l'accompagnement complet d'OFISA, en plusieurs étapes :

- Analyse et paramétrage,
- Reprise des données essentielles,
- Formations ciblées pour les personnes-clés,
- Assistance renforcée lors de la mise en service,
- Support téléphonique et en ligne réactif, avec une équipe romande dédiée aux communes.

Les données seront hébergées en Suisse dans des environnements sécurisés, avec des sauvegardes régulières et une surveillance technique professionnelle.

5. PLANIFICATION

5.1 Planification du projet

Le remplacement des solutions actuelles par Abacus et InnosolvCity est prévu en lien avec le passage obligatoire à MCH2 en 2027. Le calendrier proposé permet une mise en œuvre progressive, sans surcharge pour les équipes communales :

Etape	Période prévue
Validation du projet	Septembre 2025
Paramétrage et reprise des données	1 ^{er} semestre 2026
Formation du personnel	Eté 2026
Mise en production (abandon de BDI)	1 ^{er} janvier 2027

Après cette phase, les anciennes données comptables resteront disponibles **en lecture seule**, garantissant l'accès aux historiques sans coût de migration inutile.

5.2 Coûts du projet

Ces coûts comprennent l'analyse des besoins, le paramétrage, la reprise des données, la formation, l'assistance au démarrage et la gestion de projet.

Poste	Montant HT	
Mise en œuvre Abacus	CHF	36'520.--
Mise en œuvre InnosovCity	CHF	39'600.--
Reprise des données	CHF	30'800.--
Gestion de projet	CHF	20'240.--
Total brut	CHF	127'160.--
Remises négociées (OFISA & Editeurs) ./.	CHF	37'530.--
Total net HT	CHF	89'630.--
TVA (8,1 %)	CHF	7'257.--
Total arrondi TTC	CHF	97'000.--

Remarque : ces montants ne comprennent pas les frais éventuels liés à la formation complémentaire ou au support renforcé, qui seront budgétés si nécessaire.

Coûts annuels (licences)

Type	Montant Annuel (HT)	
Licence Abacus	CHF	7'953.--
Licences InnosovCity	CHF	12'305.--
Modules spécifiques (taxes, Amicus, etc.)	CHF	1'190.--
Total net HT	CHF	21'448.--
TVA (8,1 %)	CHF	1'737.--
Total annuel TTC	CHF	23'185.--

La facturation annuelle ne débute qu'à la mise en production (01.01.2027). Les coûts seront intégrés dans le budget de fonctionnement dès cette date.

5.3 Financement

Les coûts uniques seront inscrits comme investissement, amortissable sur 5 ans conformément aux directives MCH2. La part annuelle des licences sera couverte par le budget de fonctionnement à partir de 2027.

La Municipalité propose de financer cet investissement par la trésorerie communale, ou par un emprunt au besoin, selon la situation au moment du mandat.

6. CONCLUSION

La Municipalité considère cette évolution comme nécessaire et opportune. Elle permet de répondre aux obligations légales (MCH2), de moderniser les outils administratifs, de renforcer la sécurité et l'efficacité des processus internes, tout en anticipant les besoins futurs de la commune.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N° 74/2025 concernant une demande de financement de CHF 97'000.– TTC destinée à la modernisation de l'informatique administrative et financière
- Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide
1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.– destiné à la modernisation de l'informatique communale, en lien avec l'introduction de MCH2.
 2. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie courante ou à l'emprunt si nécessaire.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 21 juillet 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La vice-Syndique :
E. Fallet

la secrétaire :
D. Jayet